

CONVENTION SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L.6353-2 et R.6353-1 du code de travail

Entre les soussignés :

1. SARL *Espace Beauté Formations*

Centre Aquilae

Bat D - Rue de la Blancherie.

33370 Artigues -Prés-bordeaux (rocade sortie 25)

Enregistré sous le N° 72.33.08620.33 auprès du préfet de Région d'Aquitaine

Et

.....
.....
.....
.....

est conclue la convention suivante, en application du livre III de la 6^{ème} Partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante : **une formation à la pose d'ongles : en gel Niveau 1 , gel Niveau 2, gel Niveau 3, gel Niveau 4 . Souligner le niveau choisi**

- ❑ Objectif : être opérationnel sur le plan professionnel.
- ❑ Intitulé du stage : Formation Pose d'ongle en gel Niveau 1
- ❑ Dates ongles : du au
- ❑ Nombre d'heures :7h de formation/jour
- ❑ Pour chacune des formations le nombre maximum est de 5 stagiaires pour 1 à 2 formateurs
- ❑ Catégorie de l'action au sens de L'article L.6313-1 du code du travail
Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle.
- ❑ Heures : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- ❑ Lieu : Au centre de formation de l'Espace Beauté Formations sus désigné.
- ❑ Programme et méthodes : figurent en annexe du présent contrat.
- ❑ Moyens pédagogiques mis en œuvre : Pour chacune des formations nous vous remettons un livret de formation ainsi qu'un poste de travail équipé professionnellement. Les petits outils et consommables sont mis à disposition gratuitement pendant toute la durée des stages.
Les modèles sont convoqués par nos soins.
- ❑ Moyens d'évaluation : Votre parcours de formation, est sanctionné par des questionnaires de connaissances théoriques, des fiches diagnostiques formatives, des fiches d'évaluation de qualité et de temps grâce des exercices pratiques sur modèles physiques. Chaque fin de journée est suivie d'un débriefing et d'un bilan de fin de journée
- ❑ Chaque journée de formation au centre devra être emmargée. Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.
- ❑ Niveau de sortie : ATTESTATION d'aptitude à pose d'ongle

Article 2

L'organisme de formation y accueillera :

Article 3

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation € net par stagiaire et par semaine de formation

Soit€ net

Centre de formation non assujetti à la TVA

Article 4

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

Article 5 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Article 6

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le

Pour l'employeur

Bon pour accord

Signature et cachet

Pour le ou les stagiaire(s)

Bon pour accord - Signature

Pour l'organisme de formation

Signature et cachet



Centre Aquilaé – Bat D – Rue de la Blancherie - 33370 ARTIGUES-près-Bordeaux

tél / fax **05 56 32 27 04** email : contact@espacebeauteongle.com

Organisme de formation enregistré sous le n° 72.33.08620.33 auprès du Préfet de la région Aquitaine.

Code APE : 8559BN° siret : 538.342.288.000.15 – N°TVA intracom : FR 59. 538.342.288